

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

A. LEGOYT

## **Du mouvement de la population en Angleterre**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 2 (1861), p. 257-267

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1861\\_\\_2\\_257\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1861__2_257_0)

© Société de statistique de Paris, 1861, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

## II.

### *Du mouvement de la population en Angleterre.*

#### I.

L'un des plus anciens et des plus estimables statisticiens français, Moheau, définissait ainsi qu'il suit l'intérêt qui s'attache à la connaissance exacte du mouvement des populations :

« Les rois et leurs ministres ne sont pas les seuls qui puissent tirer des connaissances d'un tableau de population. On y trouve l'indication des époques, des saisons, des mois climatériques, de la durée de la vie humaine selon les âges, le sexe et les contrées, des causes apparentes de mortalité, de l'influence que peuvent avoir le climat, les aliments, les lois, les mœurs, les professions, les usages sur l'accélération ou le retard du dernier terme; enfin des progrès ou des pertes de la population. De

là une foule de vérités dont peuvent profiter la physique, la médecine et toutes les sciences qui ont pour objet la santé, la conservation, la protection ou les secours à porter à l'humanité. » (*Recherches sur la population. 1778.*)

« La population, disait l'illustre géomètre Laplace, est un des plus sûrs moyens de juger de la prospérité d'un empire; et les variations qu'elle éprouve, comparées aux événements qui les précèdent, sont la plus juste mesure de l'influence des causes physiques et morales sur le bonheur ou le malheur de l'espèce humaine. » (*Histoire de l'Académie des sciences. 1783.*)

« Une des premières recherches, dit lord Macaulay (qui a fait, dans l'histoire, une si large place à la statistique), de l'écrivain qui veut se rendre un compte exact de l'état d'une société dans un moment donné, consiste à connaître le nombre d'individus dont elle se composait. »

Bien moins préoccupés des grands intérêts scientifiques ou humanitaires auxquels, d'après Moheau et Laplace, satisfait un relevé périodique de la population, que des besoins immédiats de leur administration, tous les gouvernements ont pris ou ont dû prendre, dès la plus haute antiquité, les mesures nécessaires pour obtenir, à des intervalles plus ou moins rapprochés, un document d'une aussi grande valeur. Mais ce n'est guère qu'à partir du commencement de ce siècle qu'ils ont profité de ces vastes opérations que l'on nomme dénombrements ou *census*, pour recueillir, sur l'état économique des sociétés, les renseignements les plus étendus. L'Angleterre est, après les États-Unis, le pays qui a poussé le plus loin ses investigations dans ce sens. Le programme des questions que l'autorité n'hésite pas à poser aux administrés, dans cette circonstance, est un des plus considérables que nous connaissions. Sexe, âge, profession, état civil, culte, origine, nationalité, langue parlée, nombre des familles, degré d'instruction, infirmités visibles et apparentes (cécité, surdi-mutisme, etc.), maladies d'une certaine nature (aliénation mentale, etc., etc.), maisons habitées et inhabitées, maisons en construction, nombre et étendue des fermes, nombre des ouvriers employés par chaque cultivateur, nombre des écoles et de leurs élèves, tels sont les principaux renseignements demandés par l'administration anglaise, et que les habitants, non-seulement doivent fournir, mais encore sont tenus de fournir exactement, sous peine d'amende et de prison. On voit que c'est l'enquête la plus détaillée, la plus minutieuse que l'on puisse ouvrir sur l'état moral, social, matériel d'un grand pays. Et cependant ce n'est pas tout. Chaque année, la même administration, en réunissant les éléments de l'assiette de l'*income-tax*, recueille un document incomparablement plus délicat et plus intime : *le chiffre de la fortune de chacun.*

En Allemagne, le census comprend également, au moins dans le plus grand nombre des États, le sexe, l'âge, l'état civil, les cultes, les professions, les familles, les maisons, et quelques infirmités, notamment la cécité et le surdi-mutisme, quelquefois l'idiotie, le crétinisme et l'aliénation mentale. Les gouvernements allemands profitent, en outre, du census pour faire recenser les animaux de ferme et jusqu'aux ruches d'abeilles.

En France, nous ne sommes entrés que fort tard dans la voie déjà largement frayée par l'Angleterre, l'Allemagne, la Belgique, la Hollande, les pays scandinaves et les États-Unis. Ce n'est qu'en 1851 que, pour la première fois, l'administration s'est décidée, après de longues hésitations, à s'enquérir des âges, de l'état civil, des professions, ainsi que du nombre des familles et des maisons. Peu favorablement

accueillie, comme il fallait s'y attendre, des populations et des autorités locales chargées du recensement, cette enquête a été maintenue, en 1856 et 1861, par l'énergique volonté du ministre dont relèvent les travaux de la statistique générale de France, et que la haute utilité des résultats obtenus en 1851 avait particulièrement frappé.

## II

Le mécontentement des autorités locales se comprend sans peine, le census leur imposant un surcroît considérable de travail. Quant aux administrés, leur répugnance pour une opération destinée à livrer à l'autorité les renseignements souvent les plus délicats, les plus intimes, ne s'explique pas moins facilement. Et cependant, nous ne connaissons pas d'autre moyen de connaître, à un moment donné, le chiffre réel d'une population, ainsi que son état économique et social. Si les gouvernements croyaient devoir se contenter d'un recensement réduit au nombre des habitants, peut-être serait-il possible d'obtenir ce document avec une approximation suffisante, sans être obligé de recourir à la vaste et toujours dispendieuse enquête d'un census périodique. Pour cela, il suffirait que l'autorité supérieure ou la loi imposât à chaque commune l'obligation de tenir un compte annuel très-exact des mouvements de sa population, au point de vue, non pas seulement des naissances et des décès qu'indique exactement le relevé de l'état civil, mais surtout des entrées et des sorties, ou si l'on veut, des migrations. En effet, à la fin de chaque année, en supposant que l'on partît d'un dénombrement initial rigoureusement exact, et que l'on connût la balance des émigrations et immigrations, la réunion des états des populations des communes donnerait le nombre précis des habitants. La Belgique pratique, depuis quelques années, ce système d'enregistrement du mouvement des populations locales, non pas, il est vrai, avec l'intention de le substituer aux dénombremens, mais comme élément de contrôle de leurs résultats. Or, si nous sommes bien informé, elle a constaté entre les relevés communaux annuels et les données du census de 1856, un écart suffisant pour justifier des doutes très-fondés sur la valeur statistique des registres de population.

Les recensements sont donc nécessaires, et, dans ce cas, il importe d'examiner dans quelles conditions ils doivent être opérés pour que les faits qu'ils mettent en lumière inspirent toute confiance. Or, on consultera, à ce sujet, avec beaucoup de fruit les divers travaux sur la matière des quatre derniers congrès internationaux de statistique, particulièrement la discussion approfondie dont elle a été l'objet au sein de la 5<sup>e</sup> section de celui de Londres. (Compte rendu, p. 346.)

Les résolutions les plus importantes adoptées par cette assemblée où, parmi les orateurs, figuraient les directeurs des principaux bureaux de statistique de l'Europe, sont les suivantes :

Le census doit être nominatif.

Il importe qu'il soit opéré à jour fixe et qu'il comprenne tous les individus trouvés présents au moment de l'opération.

Il convient d'y procéder dans les derniers ou les premiers jours de l'année, c'est-à-dire à l'époque où les populations sont généralement sédentaires.

Il y a lieu de la confier, autant que possible, à des agents spéciaux, directement salariés par l'État et ne recevant d'instructions que de l'autorité supérieure.

Des renseignements à recueillir, les uns doivent être considérés comme *obligatoires*, les autres comme purement *facultatifs*. Sont obligatoires, ceux qui ont pour

objet : le nombre des maisons habitées, inhabitées et en construction ; celui des familles ou ménages ; les noms et prénoms, le sexe, l'état civil, l'âge, la nationalité et la profession des habitants. Sont facultatifs, ceux qui concernent le nombre et la dimension des pièces dont se compose chaque maison, le culte professé, la langue parlée, le lieu d'origine, le fait de la simple résidence ou du domicile, le degré d'instruction, les infirmités apparentes ou non, les maladies de l'intelligence, etc.

Le refus, par les administrés, de donner les renseignements obligatoires ou le fait de les avoir donnés sciemment faux, doivent être punis par la loi.

### III.

Nous avons dit que l'Angleterre est le pays où l'administration pose aux habitants, à l'occasion du census, le plus grand nombre de questions. Cela se comprend si l'on songe que les institutions administratives y reposent (en grande partie du moins) sur le principe de l'autonomie municipale, et qu'elle ne peut ainsi se procurer que par la voie du dénombrement, beaucoup de documents qui, dans les pays où domine le principe de la tutelle administrative, arrivent régulièrement à l'administration centrale, en exécution des lois ou instructions. C'est ainsi, pour citer quelques exemples, qu'en 1851, elle a dû recourir au census pour connaître, par sexe et par âge, le nombre des pauvres dans les maisons de travail, celui des détenus dans tous les établissements pénitentiaires du royaume, des aliénés soignés dans les asiles spéciaux, des malades traités dans les hôpitaux, documents que nous possédons en France par des envois périodiques d'états très-complets et très-détaillés.

Parmi les statistiques que, seule, si nous ne nous trompons, l'Angleterre recueille en recensant sa population, nous citerons les professions réparties *par âge*, document volumineux, exigeant des dépouillements considérables, mais très-important en ce sens qu'il permet de déterminer les âges auxquels commence, grandit et finit l'activité industrielle, et qu'il fournit les éléments d'une étude de l'influence des professions sur la mortalité par âge.

L'Angleterre est peut-être le seul pays où le census ne rencontre aucune difficulté de la part des habitants. Il faut en chercher la cause, d'abord et avant tout dans ce fait qu'à la différence de ce qui se passe en France, le chiffre de la population n'y sert de base à aucun impôt ; puis dans cette circonstance que le dénombrement est prescrit par une loi, dont la discussion, souvent très-intéressante et toujours reproduite par tous les journaux, éclaire les administrés sur son véritable but.

Deux systèmes sont en présence en Europe, en ce qui concerne la forme du census. En Angleterre et en Belgique, des bulletins imprimés sont distribués d'avance dans les maisons, pour être remplis par les intéressés, puis recueillis, à jour fixe, par les recenseurs. Ces derniers sont ainsi exonérés du soin, quelquefois assez pénible, de se présenter chez les habitants et d'y recueillir de vive voix les éléments de l'enquête. En France, au contraire, et nous croyons partout ailleurs, on pratique le principe du dénombrement personnel et oral. Sans doute, il a l'inconvénient (assez grave dans les pays où les rapports de la population avec l'autorité ne sont pas des plus intimes) de mettre les agents de la commune en contact avec les habitants ; mais il le rachète par cet avantage, que les recenseurs peuvent constater, de leurs propres yeux, l'exactitude du plus grand nombre des faits qu'ils ont à recueillir. Toutefois, la supériorité incontestable du census anglais sur le

nôtre consiste en ceci, que le premier se fait à jour fixe, que sa date est ainsi précise et certaine, et que nul n'y échappe. En France, l'autorité supérieure a, selon nous, le tort grave de laisser aux maires une grande, une trop grande latitude pour l'achèvement de l'importante opération qui leur est confiée dans cette circonstance. De là, chez ces fonctionnaires, une tendance marquée à ne procéder au dénombrement qu'à leurs heures, et, en définitive, des solutions de continuité dans l'enquête, dont l'exactitude des résultats doit nécessairement souffrir.

On reproche, en outre, à notre census, comme une source d'omissions, la distinction que les instructions prescrivent d'opérer, pour chaque commune, entre les habitants simplement résidants pour affaires ou plaisirs, et les habitants légalement domiciliés, les premiers ne devant figurer que sur les listes de recensement de la localité où ils sont réellement établis. Il est possible que ce reproche soit fondé, et notamment que, par suite de la difficulté d'établir nettement cette distinction, un certain nombre de personnes ne soient recensées nulle part. Mais le système français a ce mérite qu'il permet de reconnaître la population réelle, fixe, permanente de chaque commune, et que le chiffre n'en est pas indûment grossi avec des éléments flottants et éphémères. On peut ainsi déterminer plus exactement qu'en Angleterre, la véritable loi de son accroissement. Un exemple fera comprendre l'abus auquel peut donner et auquel donne réellement lieu le principe contraire. De l'autre côté du détroit, il est arrivé qu'un nombre considérable de touristes européens, débarqués dans une localité, la veille même du census, et appelés à repartir le lendemain, ont été compris dans sa population.....

La nécessité d'un census périodique une fois admise, et les renseignements qu'il doit avoir pour but de recueillir une fois déterminés, il restait à fixer l'intervalle de chacune de ces opérations. Mais des considérations particulières ont fait varier assez sensiblement les termes adoptés dans chaque pays. Ainsi les census sont décennaux en Angleterre, en Belgique, en Hollande, en Norvège, dans les anciens États Sardes, en Suisse et aux États-Unis; quinquennaux en France, en Autriche, en Danemark et en Suède; triennaux en Allemagne.

#### IV.

On n'a guère que des évaluations sur les progrès de la population de l'Angleterre proprement dite (pays de Galles compris), au XVIII<sup>e</sup> siècle. Mais ces évaluations, rapprochées des census du siècle suivant, ne paraissent pas être très-éloignées de la vérité. Nous les donnons dans le tableau ci-après :

1700 . . . . .	5,475,000		1750 . . . . .	6,467,000
1710 . . . . .	5,240,000		1760 . . . . .	6,736,000
1720 . . . . .	5,565,000		1770 . . . . .	7,428,000
1730 . . . . .	5,796,000		1780 . . . . .	7,953,000
1740 . . . . .	6,064,000		1790 . . . . .	8,675,000

Le premier census effectué en Angleterre, remonte, comme en France, à 1801. Six autres lui ont succédé, dont voici les résultats :

Années.	Population.	Accroissement	
		absolu.	p. 100.
1801 . . . . .	9,156,171	»	»
1811 . . . . .	10,434,529	1,298,358	14
1821 . . . . .	12,172,664	1,718,135	16
1831 . . . . .	14,051,986	1,879,322	15
1841 . . . . .	16,035,198	1,983,212	14
1851 . . . . .	18,054,170	2,018,972	13
1861 . . . . .	20,223,746	2,169,576	12

Les deux faits saillants de ce tableau sont ceux-ci : 1<sup>o</sup> la population de l'Angleterre a doublé en un demi-siècle ; 2<sup>o</sup> son accroissement proportionnel n'a pas cessé de faiblir depuis 1821. On a dit, il est vrai, que cet affaiblissement est plus apparent que réel et qu'il doit s'expliquer par l'émigration. Il est certain que, de 1851 à 1860, 2,287,205 personnes ont émigré par les ports du royaume uni et que, sur 1,428,036 dont on a pu déterminer la nationalité, de 1853 à 1860, 454,422 ou un peu plus du tiers, appartenaient à l'Angleterre. Mais, d'une part, il est reconnu que l'émigration anglaise est à peu près balancée par l'immigration irlandaise et écossaise, par la première surtout, qui, considérable en tout temps, s'accroît très-rapidement dans les années de cherté. On en trouve, au besoin, la preuve dans ce double fait que, dans la période décennale 1851-1860, on a relevé un excédant de naissances sur les décès de 2,258,703, et que l'accroissement de population, constaté par le census de 1861, a été de 2,134,116. Or, si les émigrants anglais, que l'on peut évaluer, pour la même période, à 550,000 au moins (à 50,000 par année), n'avaient pas été remplacés par un nombre à peu près égal d'immigrants irlandais ou écossais, on eût trouvé, en 1861, un accroissement de 1,708,000 individus seulement, au lieu de 2,134,116. En réalité, la balance au profit de l'émigration n'a été que de la différence entre 2,258,703 et 2,134,116, c'est-à-dire de 124,587, ce qui ne représente qu'une perte annuelle de 12,458 personnes. Nous ne croyons donc pas que l'affaiblissement graduel de la proportion d'accroissement de la population anglaise puisse être, au moins pour la plus grande partie, attribuée à l'émigration. Nous estimons qu'il faut encore en chercher la cause dans la diminution de la fécondité de cette population. Voici les documents officiels sur ce point. Le rapport des naissances aux mariages (1), après avoir été de 4.13 de 1838 à 1844, est successivement tombé à 3.96 de 1845 à 1849, et à 3.26 de 1850 à 1854. Il est vrai que, sous l'influence d'une prospérité sans exemple, il s'est relevé à 4.15 de 1855 à 1859.

L'une des particularités remarquables du nouveau census anglais, c'est la forte diminution du sexe masculin. En 1801, on avait compté, sur 100 individus de la population générale, 50.65 femmes; on en a recensé 51.36 en 1861. Cet écart de plus en plus grand entre les deux sexes est dû, pour une part, aux progrès de l'émigration, le contingent de l'homme à l'expatriation étant toujours plus fort que celui de la femme; pour l'autre, à l'immigration irlando-écossaise, dans laquelle l'élément féminin joue un rôle considérable. Une prédominance aussi marquée du sexe féminin n'est pas sans entraîner des conséquences économiques d'une certaine portée, notamment en suscitant, entre les salariés de ce sexe, une concurrence funeste pour leur moralité et leur bien-être. De là, la formation dans ces dernières années, en Angleterre, d'un certain nombre de sociétés charitables ayant pour but l'amélioration de leur situation matérielle.

Depuis 1811, l'administration anglaise fait recenser, à chaque dénombrement, le nombre des maisons, en distinguant entre celles qui sont habitées, inhabitées et en construction. Le nombre des maisons habitées s'est élevé, de 1,575,923 en 1801, à 3,745,463 en 1861; c'est un accroissement de près de 138 p. 100; tandis

---

1. Nous avons pris le total des naissances au lieu des naissances légitimes; mais, en outre que le nombre des naissances naturelles *déclarées* à l'état civil en Angleterre est très-minime, cette inexactitude relative n'altère en rien le sens des résultats auxquels nous sommes arrivés.

que, dans le même intervalle, celui de la population n'a été que de 120 p. 100. En supposant que cet accroissement soit réel et, par conséquent, ne résulte pas, au moins en partie, d'une exactitude de plus en plus grande du recensement, on trouve que, tandis qu'une maison abritait 5.81 individus en 1801, elle n'en recevait plus que 5.40 en 1861. Le progrès n'est pas très-sensible, mais il est réel. Il importe, d'ailleurs, de remarquer qu'en Angleterre, l'habitude pour chaque famille d'avoir, même dans les villes, une maison distincte, quelque modeste qu'elle soit, est un des traits caractéristiques des mœurs nationales. Nulle part, en Europe, l'amour du *home*, c'est-à-dire du foyer calme, paisible, discret, à l'abri de l'œil curieux du voisin ou des servitudes, des obligations du séjour en commun, n'a poussé de plus profondes racines que dans ce pays.

Si la population de l'Angleterre n'a pas continué à grandir dans les proportions exceptionnelles signalées par les trois premiers censuses de ce siècle, son progrès, comme nous l'avons vu, n'en a pas moins été incessant et considérable; par conséquent, sa densité ou son rapport à la superficie s'est très-sensiblement élevée. Ainsi le nombre de ses habitants, qui n'était que de 60 par kilomètre carré en 1801, est, en ce moment, d'un peu plus de 133.

Cet énorme accroissement s'est-il également réparti sur tous les points du territoire? Bien loin de là; et disons-le immédiatement, le phénomène le plus grave, le plus fécond en conséquences de toute nature que présente le mouvement de la population anglaise, c'est sa tendance accélérée à l'agglomération. Sans doute, cette tendance, comme nous aurons plus loin l'occasion de le montrer, est générale en Europe et se rencontre même dans les pays où, par suite des immenses espaces ouverts à la colonisation, on devrait le moins la trouver, les États-Unis et l'Australie; mais nulle part elle n'est aussi manifeste, aussi soutenue qu'en Angleterre. Si déjà depuis longtemps les censuses y avaient mis en lumière le fait de l'abandon continu des campagnes et du progrès correspondant des villes, celui de 1861 atteste qu'à aucune époque, ce double mouvement n'a eu autant d'intensité que dans la dernière période décennale.

Citons quelques exemples. Tandis que l'ensemble de la population anglaise s'est accru de 12 p. 100, Londres a vu 440,798 personnes se joindre à cette immense fourmilière de 2,362,236 individus recensés en 1851; c'est 18 nouveaux habitants p. 100. Le progrès a été plus rapide encore dans les chefs-lieux des comtés industriels. Les 20 villes de premier ordre, ou ayant plus de 70,000 habitants, qui réunissaient en 1851 une population de 2,372,887 (sensiblement égale à celle de Londres), en ont aujourd'hui 2,963,945; c'est 590,058 ou 25 p. 100 de plus. Les 43 villes de second ordre, c'est-à-dire de 20 à 50,000 habitants, où, en 1851, on en avait dénombré 1,414,093, en comptent, en 1861, 1,653,386; soit une augmentation de 239,293 ou de 14 p. 100. On voit que la proportion d'accroissement diminue avec l'importance des villes. En voici une nouvelle preuve. Les villes de troisième ordre ou de 5 à 20,000 âmes, dont la population totale était de 954,038 en 1851, en ont, en ce moment, 997,389; c'est 43,351 ou seulement 4 p. 100 de plus. Quant aux villes de quatrième classe, c'est-à-dire ayant moins de 5,000 habitants, leur population est restée à peu près stationnaire (52,108 en 1851 et 52,559 en 1861).

C'est exactement le résultat que nous avons constaté en France en 1856, et qui a donné lieu à des interprétations si étranges et si mal fondées.



La population des deux autres parties du royaume-uni n'a pas obéi aux mêmes lois d'accroissement. Cependant l'Écosse présente, en commun avec l'Angleterre, cette particularité qu'à partir de 1821, le mouvement progressif de sa population s'affaiblit sensiblement, ainsi que l'indique le tableau ci-après :

Années.	Population.	Accroissement	
		absolu.	p. 100.
1801 . . . . .	1,608,420	»	»
1811 . . . . .	1,805,864	197,444	12
1821 . . . . .	2,091,521	285,557	16
1831 . . . . .	2,364,386	272,865	13
1841 . . . . .	2,620,184	255,798	11
1851 . . . . .	2,888,742	268,558	10
1861 . . . . .	3,061,251	172,509	5.9

La cause du phénomène ne saurait être cherchée ailleurs que dans l'émigration soit pour les pays transatlantiques, soit pour l'Angleterre. Il résulte, en effet, des documents officiels, que sur 1,428,036 émigrants dont on a pu constater la nationalité, de 1853 à 1860, 121,530 appartenaient à l'Écosse. C'est environ 9 p. 100 du total et 4 p. 100 habitants. Cette émigration, sujet d'assez vives préoccupations en Angleterre, est attribuée en grande partie au progrès de l'agglomération des propriétés, ainsi qu'à l'extension des cultures fourragères et des machines. A en juger, d'ailleurs, par le relevé de l'état civil dans ce pays, le mouvement intérieur de sa population y est des plus favorables, puisqu'on y constate en moyenne 5 naissances (légitimes et naturelles) par mariage et 1 décès pour 48 habitants. Il est vrai que l'état civil laïque ne y fonctionne que depuis 1855 seulement et qu'il est permis de soupçonner quelques omissions dans la déclaration des décès.

Le rapport sexuel, qui était de 54.04 femmes pour 100 individus de la population générale, par un phénomène inverse de celui que nous avons constaté en Angleterre, est tombé, en 1861, à 52.73. C'est très-probablement le résultat de l'émigration pour l'Angleterre où, nous le répétons, la domesticité compte un très-grand nombre de jeunes Écossaises et Irlandaises.

Le nombre moyen des membres d'une famille est de 4.50 en 1861, au lieu de 4.42 en 1851; c'est un accroissement sans importance et qui s'explique peut-être par une plus grande exactitude dans le dernier census.

Enfin la densité de la population écossaise, de 20.69 habitants par kilomètre carré, s'est élevée à 37.72 en 1861.

Tout le monde sait que l'Irlande est entrée, depuis 1841, dans une phase de dépopulation très-marquée. La mesure de ce mouvement est indiquée par les chiffres ci-après :

Années.	Population.	Accroissement et diminution	
		absolu.	p. 100.
1811 . . . . .	5,937,856	»	»
1821 . . . . .	6,801,827	+ 863,971	14.5
1831 . . . . .	7,943,940	+ 1,142,113	16.7
1841 . . . . .	8,175,124	+ 231,184	2.9
1851 . . . . .	6,552,385	— 1,622,739	19.8
1861 . . . . .	5,764,543	— 787,842	12.02

Toute l'histoire de l'Irlande pendant ces dernières années est dans ces chiffres. Prospérité relative de 1811 à 1841 et très-caractérisée en 1821 et 1831; symptômes de décadence de 1831 à 1841; famine, mortalité extraordinaire et forte émigration de 1841 à 1851; émigrations énormes de 1851 à 1861. L'absence d'un état civil en Irlande (seuls les mariages et les mariages des protestants seulement

y sont enregistrés) ne nous permet pas de vérifier si, au point de vue de son mouvement intérieur (naissances, mariages et décès), la population de l'Irlande se trouve ou non dans des conditions normales.

Pour la seconde fois depuis 1834, la statistique des cultes a été recueillie en Irlande, à l'occasion du census de 1861<sup>1</sup>. Elle a mis en lumière les faits suivants :

Catholiques romains . . . . .	4,490,583
Protestants de toute dénomination . . . . .	1,277,653
Autres cultes . . . . .	8,414
Israélites . . . . .	322

Ainsi, à la surprise générale en Angleterre, où l'on se consolait de l'exodus irlandais dans la pensée qu'il portait presque en totalité sur l'élément catholique, cet élément a encore une majorité de 3,216,623 habitants, soit 3 <sup>1</sup>/<sub>2</sub>, catholiques pour un protestant. En 1834, année du premier recensement des cultes, on avait trouvé les nombres ci-après :

Catholiques romains . . . . .	6,436,060
Protestants . . . . .	1,518,700

Il résulte de ce rapprochement que, tandis que, de 1834 à 1861, la population totale a diminué de 2,190,217, les catholiques ont perdu 1,945,477 personnes, et les protestants 241,047. C'est une perte relative, pour les premiers, de 43, et pour les seconds, de 11 p. 100.

L'émigration a produit, sur le rapport sexuel en Irlande, le même effet qu'en Écosse, en ce sens que le rapport des femmes aux hommes a diminué. Ainsi, tandis que, pour 100 individus, on avait compté 50.83 femmes en 1841, en 1861 ce dernier chiffre était réduit à 50.47. C'est la confirmation de ce que nous avons dit plus haut de la prédominance de l'élément féminin dans l'émigration irlandaise pour l'Angleterre.

Comme conséquence de la diminution de la population de 1841 à 1861, on devait s'attendre à trouver en Irlande un nombre décroissant de maisons. C'est ce que le census a confirmé. Au lieu de 1,328,839 maisons habitées en 1841, il n'en a plus été recensé que 993,233 en 1861. Ce résultat est dû, sans doute, en grande partie à l'émigration ; mais il faut aussi en chercher la cause dans le fait de la substitution progressive de la grande à la petite culture et, par conséquent, de la suppression graduelle du colonat. De là la démolition d'une grande partie des cottages qui abritaient autrefois une nombreuse mais misérable population agricole.

Par suite de l'émigration, soit au dehors, soit dans les villes, le nombre des maisons inhabitées devait naturellement s'accroître rapidement en Irlande. C'est ce qui est arrivé en effet, et dans l'énorme proportion de 137 p. 100. En Angleterre, la diminution n'a été, pendant la même période, que de 27 p. 100. Pour ce dernier pays, on l'attribue à une sorte d'émigration toute locale qui consiste dans l'abandon, par les classes ouvrières, des maisons situées au centre des villes et dans leur établissement au sein des paroisses suburbaines où, au même prix et même à un prix inférieur, elles ont plus d'air, plus de lumière et souvent la jouissance d'un petit jardin.

En Irlande, par le fait de la diminution du nombre des maisons habitées et de

---

1. Il est assez remarquable que, tandis que le Parlement anglais éliminait du projet de bill relatif au census en Angleterre le recensement des cultes, comme pouvant blesser les susceptibilités des dissidents, elle maintenait ce renseignement dans le programme du dénombrement en Irlande. Une pareille contradiction s'explique probablement par son vif désir de savoir si l'émigration, dans ce dernier pays, n'avait pas porté exclusivement sur les catholiques.

l'accroissement de celles qui ont cessé de l'être, le rapport des familles aux maisons s'est modifié dans le sens de l'agglomération. Ainsi, en 1841 on comptait 1.11 familles par maison ; en 1861, ce rapport s'est élevé à 1.14. L'émigration a réduit, quoique dans une proportion peu sensible encore, le nombre moyen des membres de chaque famille. De 5.54 en 1841, il est descendu à 5.10 en 1861.

La densité de la population irlandaise, de 80.75 par kilomètre carré en 1811, n'était plus que de 68.44 en 1861.

Ce mouvement de dépopulation de l'Irlande a lieu de surprendre, quand on songe à l'amélioration réelle et considérable de la situation matérielle de ce pays dans les dix dernières années. Parmi les mesures qui l'ont produite, nous citerons surtout l'introduction de la loi anglaise de l'assistance publique, et, par suite, l'intérêt évident, pour les propriétaires du sol, de donner le plus de travail possible aux populations laborieuses, seul moyen de prévenir une indigence qui aurait pour effet l'aggravation de la taxe des pauvres. De nouvelles branches d'industrie (notamment la fabrication des dentelles) y ont été récemment introduites, qui ont déjà donné d'excellents résultats. L'acte célèbre, dû à sir Robert Peel, qui a amené, sans effort, sans secousse, la liquidation de la propriété foncière, naguère surchargée d'hypothèques et abandonnée par ses possesseurs auxquels elle ne donnait plus de revenus, comptera dans l'histoire de l'Irlande comme une des mesures économiques les plus favorables au développement de sa richesse agricole. Aujourd'hui l'absentéisme a disparu et les grandes exploitations rurales, naguère réparties entre une multitude de colons misérables, sont tombées entre les mains de riches et intelligents capitalistes qui en ont confié la direction aux plus habiles fermiers de l'Écosse et de l'Angleterre. De là une abondance de travail et une rareté relative de main-d'œuvre qui ont fait, sur certains points du pays, presque doubler les salaires. De là aussi la presque disparition de la mendicité vagabonde et du ribbonisme, ces deux plaies de l'Irlande d'autrefois. Dans des circonstances comparativement aussi favorables, l'émigration ne peut guère s'expliquer que par l'une de ces épidémies morales qui envahissent quelquefois des populations entières et les font obéir aveuglément à un mot d'ordre mystérieux dont Dieu seul a le secret !...

En résumé, la population du royaume-uni s'est accrue ainsi qu'il suit, depuis le commencement de ce siècle :

ANNÉES.	ANGLETERRE.		ÉCOSSE.		IRLANDE.		ILES DU DÉTROIT.		TOTAL.	Accr. p. 100.
	Population.	Accr. p. 100.	Population.	Accr. p. 100.	Population.	Accr. p. 100.	Population.	Accr. p. 100.		
1801. . . .	9,156,171	»	1,608,420	»	5,937,856 <sup>1</sup>	»	82,810	»	16,785,257	»
1861 . . .	20,223,746	121	3,061,251	90	6,532,385	10	143,126	72	29,980,508 <sup>2</sup>	78

1. Le premier census de l'Irlande a été fait en 1811.

2. Si l'on réunit à la population du Royaume-Uni celle de ses colonies, on obtient, pour 1861, les chiffres suivants :

Royaume-Uni . . . . .	29,980,508
Amérique du Nord . . . . .	3,785,000
Groupe australien . . . . .	1,275,000
Indes occidentales . . . . .	870,000
Ceylan . . . . .	1,754,000
Maurice, Hongkong, etc., etc. . . . .	280,000
Possessions en Europe . . . . .	305,000
Indes anglaises. . . . .	135,000,000
<b>Total . . . . .</b>	<b>173,249,508</b>

Nous ne terminerons pas sans dire un mot des conditions dans lesquelles la population de Londres s'est développée.

Comme nous l'avons déjà vu, cette capitale n'a pas grandi dans la même mesure que les autres grandes villes manufacturières de l'Angleterre, par la raison très-probable qu'elle n'est le siège d'aucune grande industrie. Mais elle a marché plus rapidement que le reste de l'Angleterre, puisque, de 1801 à 1861, le nombre de ses habitants s'est élevé de 958,863 à 2,803,034. Les proportions de cet accroissement, qui est de 192 p. 100, ont varié sensiblement d'une période à l'autre. Il a été de 1.41 par an de 1801 à 1811; de 1.64 de 1811 à 1821; de 1.54 de 1821 à 1831; de 1.41 de 1831 à 1841; de 1.25 de 1841 à 1851, et de 1.94 de 1851 à 1861. Très-sensible, comme dans le reste de l'Angleterre, de 1801 à 1831, le mouvement s'était graduellement ralenti jusqu'en 1851, lorsque, de 1851 à 1861, il a repris une nouvelle intensité. Un fait analogue s'est produit pour Paris. Sa population, quoique constamment progressive, avait eu des oscillations diverses de 1801 à 1851, lorsque tout à coup, sous l'influence probable des mêmes faits économiques, elle a pris, de 1851 à 1861, un nouvel et remarquable élan.

Malgré le ralentissement constaté, depuis 1831, dans ce que nous appellerons sa *force d'expansion*, la race anglaise se reproduit encore plus rapidement que toutes les autres. Le double phénomène de *fécondité* et de *durée* qu'elle offre au plus haut degré et qui semble contredire les lois physiologiques les mieux établies, trouve son explication dans des causes très-diverses : causes économiques, sociales et morales. La durée, c'est-à-dire l'abaissement graduel du chiffre mortuaire, avec une population croissante, s'explique par le progrès accéléré de la fortune publique, dont la conséquence nécessaire est l'allongement de la vie moyenne. Quant à la fécondité, ses causes les plus actives sont, à nos yeux, les suivantes : 1° un sentiment d'imprévoyance marqué dans les classes laborieuses, qui s'en reposent sur la taxe des pauvres et les ressources inépuisables de l'émigration du salut de leurs enfants; 2° le droit d'ainesse, dont la conséquence inévitable est une sorte d'insouciance pour l'avenir des puînés; 3° dans une certaine mesure, le sentiment religieux encore très-vif dans toutes les classes de la société anglaise; 4° peut-être aussi une qualité de race.

Toutefois, quelle que soit encore aujourd'hui la force de ces influences, l'Angleterre n'échappe pas à la loi commune à tous les pays qui s'enrichissent, à tous les peuples qui s'améliorent intellectuellement et matériellement. Chez elle aussi l'esprit d'ordre et de prévision, l'esprit de conservation du bien-être acquis tend à triompher des faits ou des institutions qui favorisent l'imprévoyance. Les classes ouvrières ne tarderont pas à prendre en main les soins de leur propre bonheur et ne voudront plus s'en remettre, pour l'assurer, aux ressources de la charité publique ou de l'expatriation. De là, un jour, des familles moins nombreuses, mais une plus grande longévité due à une plus grande source de bien-être.

A. LEGOYT.

P. S. Les documents que nous venons d'analyser en ce qui concerne le recensement de 1861 rapproché des opérations analogues antérieures, ne comprennent, comme on a pu le voir, qu'une partie de ceux que l'administration anglaise recueille habituellement à l'occasion du census. Nous attendrons, pour continuer ces intéressantes comparaisons, qu'elle ait publié les autres.